

Source name

Le Soleil (Québec, QC) (site web)

Lundi 30 octobre 2023

Source type

Press • Online Press

Le Soleil (Québec, QC) (site web) • 1322 words

Periodicity

Continuously

Geographical coverage

Provincial

Origin

Quebec City, Quebec, Canada

Plus risqué de quêter à Québec et Sherbrooke

Ils mendiaient sur un trottoir ou une place publique, espérant récolter un peu de monnaie pour atténuer la misère. Mais après avoir croisé la police, ils sont repartis avec un constat d'infraction pouvant grimper jusqu'à 280 \$.

Marc Allard, Les Coops de l'information

Officiellement, ce n'est qu'en dernier recours que les policiers remettent des contraventions à ceux qui mentent. Mais dans certaines villes du Québec, les chiffres montrent une tout autre réalité.

Cet automne, les Coops de l'information ont envoyé des demandes d'accès à l'information à Québec, Sherbrooke, Saguenay, Gatineau et Granby pour connaître le nombre de contraventions remises en 2023 en vertu de l'interdiction de mendier qui prévaut dans chacune de ces municipalités.

Résultat : 286 contraventions infligées à des personnes qui quétaient. Et ces chiffres ne valent que pour ces cinq villes québécoises, en dehors de la métropole. Trois-Rivières, pour sa part, n'a aucun règlement qui interdit de mendier.

Québec et Sherbrooke se distinguent

Alors que les maires de plusieurs villes du Québec s'unissent pour lutter contre l'itinérance, leurs services de police divergent manifestement à propos de la mise à l'amende des mendiants.

Parmi les municipalités recensées, deux se sont distinguées par une approche plus répressive. À Québec, les policiers ont remis 144 constats d'infraction à des personnes qui mendiaient ou sollicitaient dans un endroit public. Pendant ce temps, les policiers de Sherbrooke en ont distribué 111.

«Je ne trouve pas ça correct qu'ils donnent ça au monde sur la rue, parce qu'on n'a pas les moyens de payer ça, dit Michel Bolduc, qui conteste une contravention reçue l'an dernier à Québec pour avoir mendié. Si on quête, c'est parce qu'on n'a pas beaucoup d'argent pour vivre.»

Le contraste est frappant avec Gatineau, qui a remis 4 constats d'infraction à des mendiants, alors que l'itinérance explose dans la quatrième ville de la province. Il l'est aussi, dans une moindre mesure, avec Saguenay et Granby, qui ont respectivement remis 17 et 10 contraventions pour mendicité, alors que l'itinérance monte aussi en flèche sur leur territoire.

«Ils vont déchirer ça»

Coordonnatrice à la Clinique Droit de

Alors que les maires de plusieurs villes du Québec s'unissent pour lutter contre l'itinérance, les services de police divergent à propos de la mise à l'amende des mendiants.

Cité, à Québec, Josiane Mondou accompagne les personnes marginalisées qui font face à des constats d'infraction pour avoir mendié ou pour toute une série d'infractions au règlement sur la paix et le bon ordre. Elle déplore que la Ville «judiciarise la pauvreté» alors que le maire Bruno Marchand invite les politiciens à s'indigner devant la crise de l'itinérance.

«C'est une contradiction flagrante, dit-elle. Ça ne fait que mettre les personnes en situation d'itinérance davantage en marge. Ça augmente encore plus leur stress dans leur situation de vie. C'est zéro aidant. À aucun moment, il y a quelqu'un qui a décidé de se sortir de la rue parce qu'il avait reçu assez de tickets et qu'il avait bien eu sa leçon.»

Directeur de l'organisme Ma Cabane, un centre de jour qui accueille entre autres des sans-abri, à Sherbrooke, Marc St-Louis croit que les contraventions remises aux personnes qui mentent les

fragilisent encore plus. «Est-ce que ça va empêcher les gens de quêter? dit-il. Pantoute. Quand ils n'ont pas déjà jeté le ticket au coin de la rue, ils vont déchirer ça.»

À Québec ou Sherbrooke, constatent les deux organismes, il n'est pas rare que des sans-abri accumulent des dettes de contraventions de plusieurs milliers, voire de dizaine de milliers \$.

Réduction des méfaits

À Gatineau, qui donne près de 30 fois moins de contraventions pour mendicité que Québec ou Sherbrooke, le service de police mise sur une approche de «réduction des méfaits», note Rosalie Faubert, porte-parole du Service de police de Gatineau (SPVG). Le SPVG «priorise un travail de concertation plutôt que la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance puisque la remise d'un constat ne permet pas d'éradiquer la problématique liée à la mendicité effectuée par cette population», note Mme Faubert.

Les policiers de Gatineau conservent la possibilité de remettre un constat d'infraction de 280 \$ à «quiconque mendie dans ou sur tout lieu public ou voie publique», mais ils le font avec «discernement», note Mme Faubert. C'est à Gatineau, toutefois, que les contraventions pour mendicité coûtent le plus cher parmi les cinq villes.

Dernier recours

Le sergent David Poitras, porte-parole du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ), réitère que la remise d'un constat d'infraction aux mendiants est un outil de «dernier recours». Il souligne que le SPVQ travaille avec l'organisme PECH (programme d'en-

cadrement clinique et d'hébergement) pour résoudre les conflits avec des personnes qui mendient ou sollicitent de façon récurrente dans des endroits publics.

Mais «lorsque la prise en charge par une ressource est impossible, que la personne refuse l'aide ou refuse de collaborer [nous] n'avons parfois aucune autre alternative que l'application des règlements en vigueur pour faire cesser un comportement nuisant à la paix et le bon ordre dont le constat d'infraction», dit M. Poitras. Le porte-parole ajoute que l'émission du constat d'infraction représente un certain «levier » qui peut permettre d'orienter la personne vers les programmes de justice adaptée de la Ville.

De son côté, Martin Carrier, porte-parole de la police de Sherbrooke, explique que les contraventions pour mendicité sont souvent remises à la suite de plaintes. C'est le cas par exemple lorsque la circulation ou l'accès à un commerce sont entravés par une personne qui quête.

La décision de remettre un constat d'infraction repose sur le pouvoir discrétionnaire des policiers, note-t-il. Parfois, les policiers ne sévissent pas et réfèrent les mendiants aux ressources d'aide disponibles. Mais, d'autres fois, lorsque la personne ne collabore pas, une sanction s'impose, explique le porte-parole.

À Saguenay, les 17 constats d'infraction remis à des mendiants s'expliquent par l'augmentation de l'itinérance dans la ville, estime Luc Tardif, porte-parole du Service de police. Mais les policiers de Saguenay ne sont pas prompts à donner ce genre de contravention, note M. Tardif.

«Ça ne fait pas cesser l'infraction, bien souvent, dit-il. On se ramasse avec quelqu'un qui n'a pas plus payé ses constats d'infraction, qui devient mandat [d'arrestation] et embourbe le système de justice pour rien. On aime mieux travailler avec les ressources, comme le travail de rue, pour essayer de prendre ça sur un autre angle.»

D'autres «tickets»

Dans les règlements municipaux, les constats d'infraction pour mendicité ne sont toutefois pas les seuls qui visent les personnes en situation d'itinérance, note Céline Bellot, professeure de travail social à l'Université de Montréal et directrice de l'Observatoire des profilages.

«Principalement, dans toutes les villes québécoises, canadiennes, ce qu'on donne comme tickets, c'est la consommation d'alcool et l'ébriété publique, entre 70 et 85 %», dit Mme Bellot. Les contraventions pour mendicité, «ce n'est certainement pas le seul motif de judiciarisation.»

À Québec, les fondements légaux des constats d'infraction pour mendicité seront bientôt contestés en cour municipale. L'avocate de Michel Bolduc, Me Florence Boucher Cossette, a déposé une requête pour rendre inconstitutionnel le règlement municipal qui interdit de mendier. La décision pourrait avoir des échos dans plusieurs autres villes québécoises.

Marie-Ève Sylvestre, doyenne de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa et aussi membre de l'Observatoire des profilages, doute que les contraventions pour mendicité tiennent la route. «Je ne suis pas certaine que c'est valide sur le plan constitutionnel de continuer à régler les gens pour la mendicité,

pour essentiellement des actes de survie dans la rue», dit-elle.

This article appeared in Le Soleil (Québec, QC) (site web)

<https://www.lesoleil.com/enquete/2023/10/30/plus-risque-de-queteer-a-quebec-et-sherbrooke-J7GBORAUXRFSMPFDIZ5RSTQ4JY/>